



4^{ème} JOURNEE PEDAGOGIQUE PROFESSIONNELLE J.P.P. 4 Université de Ouargla le 03 février 2018

Investissez dans les potentialités humaines pour une
Algérie Meilleure





3^{ème} JOURNEE PEDAGOGIQUE PROFESSIONNELLE (JPP3) LE 22 04 2017







3^{ème} JOURNEE DECOUVERTE ENTREEPRISE LE 27 04 2017







II. VOLET QUALITE, HYGIENE, SECURITE & ENVIRONNEMENT (QHSE)



Sommaire :

I. Termes et définitions:

- QHSE;
- Le management ;
- Le système de management QHSE;
- Prévention / protection;
- La courbe en baignoire;
- HACCP

II. La réglementation algérienne :

III. Politique QSE de l'ENSP :

- PDCA
- La valeur ajoutée
- Thèmes proposés (amélioration continue)



I. Termes et définitions:



01. Q.H.S.E. :

LA QUALITE : QUALITY : الجودة

L'HYGIENE : HEALTH : الصحة (المهنية)

LA SECURITE : SAFETY : السلامة

L'ENVIRONNEMENT : ENVIRONMENT : البيئة



02. Le management :

Le management de l'entreprise englobe toutes les notions nécessaires (connaissances, méthodes, techniques) pour gérer une organisation, selon une direction donnée, tout en assurant le niveau de performance prévu

Le management désigne l'ensemble des techniques d'organisation et de gestion mise en œuvre pour administrer une entité.

Le management repose sur l'organisation et la coordination de six composantes de l'activité de l'entreprise :

- les clients, les fournisseurs, les investisseurs (actionnaires ou associés),
- les employés gérés, les flux d'informations gérés informatiquement et les flux physiques, les bâtiments, les outils, etc. gérés par la logistique.



03. Le système de management QHSE :

A. Management de la qualité : la norme ISO 9001

Le but recherché à travers la mise en place d'un système de management de la Qualité est de satisfaire le client

B. Management de la sécurité et de la santé au travail : Le référentiel OHSAS 18001

L'intérêt de la mise en place du système de management Santé - sécurité est de :

- Mieux maîtriser les risques associés aux activités de l'entreprise,
- Fournir la preuve aux autres parties intéressées de la volonté de l'entreprise à améliorer ses performances en matière de santé – sécurité



C. Management environnemental: La norme ISO 14001

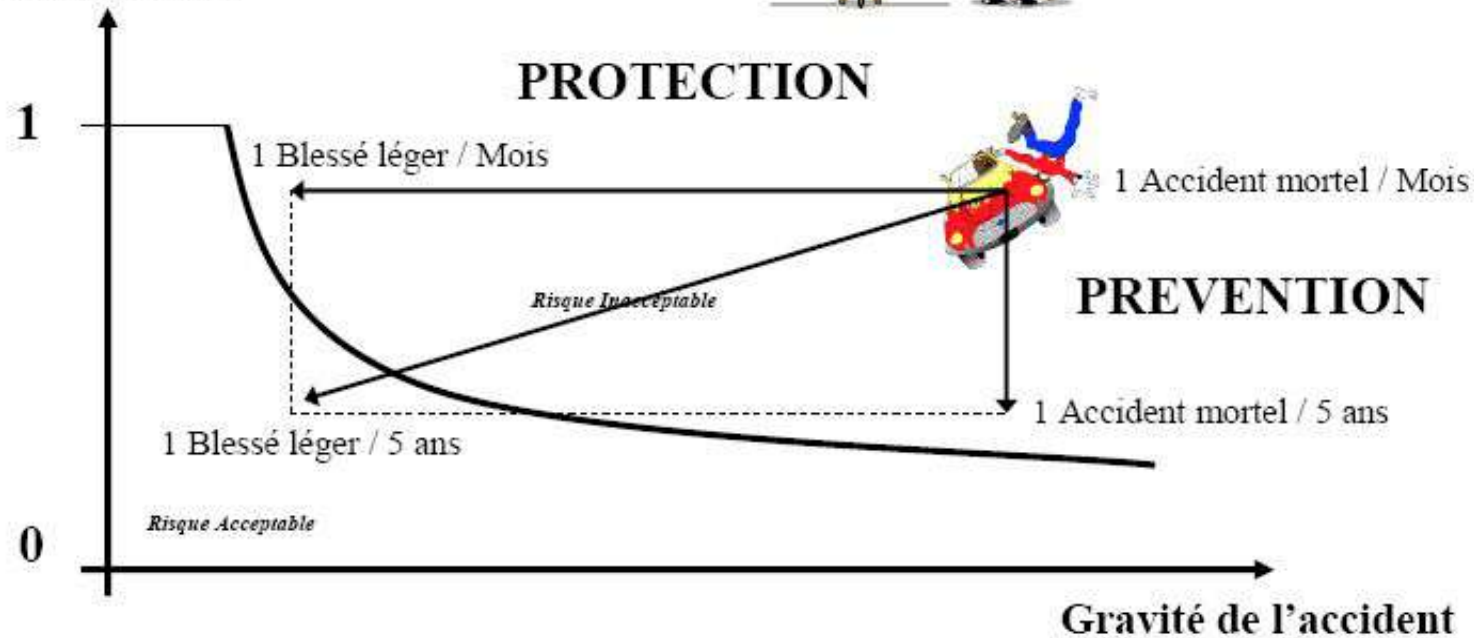
- Le but de la mise en place du système de management environnemental est de :
- Limiter les incidents impliquant la responsabilité de l'entreprise,
- Donner la preuve de l'importance accordée aux questions environnementales,
- Satisfaire aux critères des clients et autres parties intéressées.



4. Prévention & Protection :



Probabilité
d'apparition
de l'accident



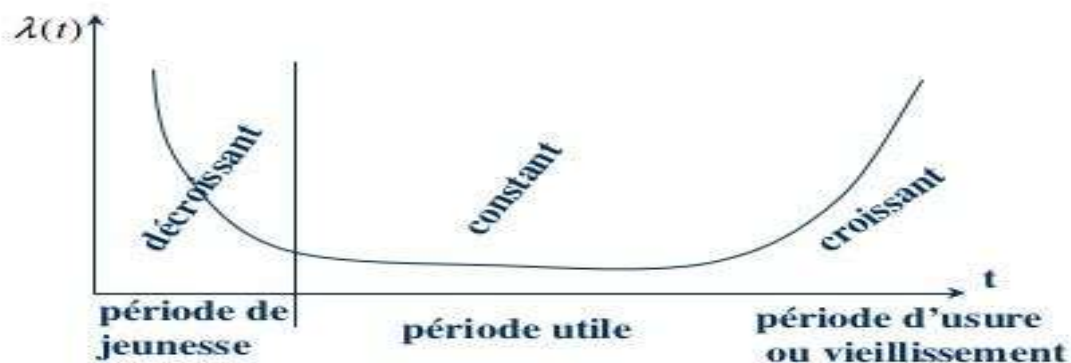


5. La courbe en baignoire:

Le Retour d'Expériences (REX)

Le taux de défaillance instantanée

La courbe en baignoire : évolution de la défaillance au cours du temps





7. HACCP:

Le système d'analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise, en abrégé système HACCP est une méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires dont l'objectif est la prévention, l'élimination ou la réduction à un niveau acceptable de tout danger biologique, chimique et physique.





II. La réglementation algérienne:



Textes	Date de publication
<u>Loi n° 88-07</u> du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine de travail.	27/01/1988
<u>Loi 01-14</u> du 19 août 2001 relative à l'organisation, la sécurité et la police de la sécurité routière.	19/08/2001
<u>Loi n°85-05</u> du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé.	17 /02/1985
<u>Loi n° 05-12</u> du 4 août 2005 relative à l'eau.	04/08/2005
<u>Décret exécutif n° 09-414</u> du 15 décembre 2009 fixant la nature, la périodicité et les méthodes d'analyse de l'eau de consommation humaine.	20/12/2009
<u>Décret exécutif n° 91-05</u> du 19 Janvier 1991 relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail.	23/01/1991
<u>Décret exécutif n°03-410</u> du 05 novembre 2003, fixant les seuils limites des émissions de fumées de gaz toxiques et des bruits par des véhicules automobiles.	06/11/2003



<p><u>Décret exécutif n° 05-08</u> du 8 janvier 2005 relatif aux prescriptions particulières applicables aux substances, produits ou préparations dangereuses en milieu de travail.</p>	09/01/2005
<p><u>Décret exécutif n° 05-11</u> du 8 janvier 2005 fixant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du service d'hygiène et de sécurité ainsi que ses attributions.</p>	09/01/2005
<p><u>Décret n°01-342 du 28 octobre 2001</u>, relatif aux prescriptions particulières de protection et de sécurité des travailleurs contre les risques électriques au sein des organismes employeurs.</p>	04/11/2001
<p><u>Décret exécutif n°05-09</u> du 8 janvier 2005, relatif aux commissions paritaires et aux préposés à l'hygiène et à la sécurité.</p>	09/01/2005
<p><u>Décret exécutif n° 03-452</u> du 1er décembre 2003 fixant les conditions particulières relatives au transport routier de matières dangereuses.</p>	07/12/2003
<p><u>Décret exécutif n° 02-427</u> du 11 décembre 2002 relatif aux conditions d'organisation de l'instruction, de l'information et de formation des travailleurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels.</p>	11/12/2002



Loi N° 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail

Article 3: L'organisme employeur est tenu d'assurer l'hygiène et la sécurité aux travailleurs.

Article 6 : Le travailleur doit bénéficier des vêtements spéciaux, équipements et dispositifs individuels de protection d'une efficacité reconnue.

Article 7: Tous les outils, machines et installations de travail doivent être appropriés aux travaux à effectuer et à la prévention des risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés.

Article 19 : L'organisme employeur est tenu d'assurer aux travailleurs, l'instruction, l'information et la formation relatives aux risques professionnels



Décret exécutif n° 02-427 du 7 décembre 2002 relatif aux conditions d'organisation de l'instruction, de l'information et de la formation des travailleurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Article 9. En fonction des risques à prévenir, des séances d'explication des mesures de sécurité prescrites doivent être organisées en milieu de travail.

Article 10. La formation à la sécurité a pour objet de doter les travailleurs des connaissances nécessaires en matière de prévention des risques professionnels et les dispositions à prendre en cas d'accident de travail ou de sinistre.



Décret exécutif n° 06-198 du 31 mai 2006
définissant la réglementation applicable aux
établissements classés pour la protection de
l'environnement

Décret exécutif n° 07-144 du 19 mai 2007 fixant la
nomenclature des installations classées pour la
protection de l'environnement



Décret exécutif n° 17-140 du 11 avril 2017 fixant les conditions d'hygiène et de salubrité lors du processus de mise à la consommation humaine des denrées alimentaires



Se référant à cette réglementation et au référentiel OHSAS 18001
« L'entreprise doit prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés.

L'entreprise doit veiller aussi à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes (principe de l'amélioration continue)



III. POLITIQUE QSE :



ENTREPRISE NATIONALE DE SERVICES AUX PUIITS
ENSP GROUPE
POLITIQUE QSE

Le soussigné, Mr Mansour KFRRIS, Président Directeur Général du Groupe ENSP (Entreprise Nationale de Services aux Puits), déclare avoir défini toutes les exigences de toutes les parties intéressées (Clients, partenaires, sous-traitants, fournisseurs, autorités ...), afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer une entière satisfaction tout en garantissant à l'ensemble du personnel les conditions de travail les plus adéquates.

Pour y parvenir, je m'engage à améliorer continuellement notre Système de Management intégrant la Qualité, la Santé & Sécurité au Travail et l'Environnement, en garantissant la mise à disposition des ressources nécessaires pour l'atteinte de cet objectif.

Cet engagement se décline par les actions suivantes :

- Se conformer aux obligations légales en vigueur et autres exigences applicables au groupe l'ENSP en matière de qualité, santé, sécurité au travail, aspects environnementaux et informer le personnel de ces dispositions.
- Se conformer aux exigences des normes ISO 9001 version 2008 pour la qualité, CHSAS 18001 version 2007 pour la santé et sécurité au travail et ISO 14001 version 2004 pour l'environnement.
- Mettre à disposition les ressources nécessaires au groupe ENSP pour atteindre les objectifs et cibles fixés.
- Œuvrer à développer le Groupe ENSP comme outil fiable et durable de soutien à la branche hydrocarbure dans le domaine des services aux puits.
- Prévenir les lésions corporelles, les atteintes à la santé ainsi que la pollution.
- Prévenir et répondre aux situations d'urgence.
- Assurer la formation des travailleurs en matière QSE.
- Développer l'information et la communication en matière de QSE envers les parties intéressées.
- S'assurer et garantir la satisfaction des parties intéressées en livrant un produit / service performant et innovant.
- Assurer une relation mutuellement bénéfique avec nos fournisseurs et sous-traitants.
- Maintenir notre politique d'évaluation de nos prestations, fournisseurs et sous-traitants.
- Maîtriser la consommation des ressources naturelles, en particulier l'énergie et l'eau.
- Réduire voire éliminer les risques d'accident au poste de travail ainsi que les impacts environnementaux significatifs.
- Assurer l'amélioration continue en termes de QSE.
- Revoir régulièrement notre politique QSE quant à son adéquation permanente et la communiquer à toute personne travaillant pour le Groupe ENSP.

Le Président Directeur Général

Mr Mansour KERRIS



Hassi Messaoud, le 19 / 06 / 2017

Roue de Deming (de l'anglais Deming wheel) :

Est une transposition graphique de la méthode de gestion de la qualité dite PDCA (plan-do-check-act).





Valeur ajoutées :

Action	Valeur ajoutée
Certification de système de management QSE	Image de marque de l'entreprise, amélioration continue de l'organisation, être compétitive, satisfaction client, augmentation de portefeuille
Mise en place de système géolocalisation	Réduction des accidents de circulation, optimisation de l'exploitation du parc de l'entreprise
Formation de formateurs en conduite défensive	Prévention contre les accidents de circulation et attribution de permis de conduire entreprise
Installation et mise en conformité des réseaux anti incendie	Couverture des sites en terme de maîtrise du risque anti incendie
Formations HSE initiées au niveau des districts et multiplication des inspections	Réduction de 30% du nombre d'accidents (TG/TF) comparativement à l'année précédente 2016



<p>Signature d'un contrat portant sur le contrôle technique réglementaire des équipements</p>	<p>Se conformer avec la réglementation et maîtrise des risques (prévention des risques pression, électriques.....)</p>
<p>Mise en conformité réglementaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de l'ENSP.</p>	<p>Répondre aux exigences du Décret exécutif n°06-198 du 31 mai 2006, définissant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement. Décret exécutif n° 14-349 du 08 Décembre 2014, fixant les conditions de mise en conformité des installations et des équipements relevant des activités hydrocarbures.</p>



Identification des AE et évaluation des Aspects Environnementaux Significatifs.

Répondre aux exigences de la norme ISO14001 - Chapitre 4.3.1 Aspects environnementaux

Tri sélectif des déchets.

Dotation de l'ensemble des structures d'ENSP de conteneurs à déchets (petit et grand modèles) avec autocollants permettant le tri sélectif des déchets.



Thèmes proposés :

1. Le reporting électronique en ligne,
2. Etude de postes de travail et registre d'exposition,
3. La mise à jour de la nomenclature des EPI,
4. Estimation de la durée d'exposition adaptée du personnel travaillant dans les espaces confinés,
5. Mise en place des indicateurs de performance pour un système de motivation entre les sites (chantiers) et entre les processus,
6. Evaluation des l'efficacité des barrières de sécurité identifiées dans l'Evaluation des risques professionnels EvRP,
7. L'apport de la psychologie de travail dans la maîtrise des risques,
8. Application de la méthode HACCP au niveau des sites ENSP



MERCI POUR VOTRE ATTENTION